



Obligation alimentaire ascendant maison de retraite

Par **nanie08**, le **12/07/2013** à **20:49**

bonjour

obligation alimentaire ascendant. nous sommes 3 enfants - notre mère vient de rentrer en maison de retraite et nous sommes tous les 3 d'accord sur le principe de régler la partie "manquante" pour les frais de séjour. Il ne nous semble pas opportun de faire appel au JAF pour déterminer la quote-part de chacun dans la mesure où nous sommes d'accord - mais comment fait-on le calcul en fonction des revenus (disparates) de chacun et afin que personne ne soit lésé. merci de votre aide.

Par **amajuris**, le **12/07/2013** à **23:59**

bjr,

il suffit de vous mettre d'accord, aucun calcul n'est imposé.

généralement en matière de prestation ou de pensions, on indique que cela se fait en fonction des possibilités de chacun.

il y a des revenus disparates mais il y a aussi pour chacun des dépenses différentes.

cdt

Par **nanie08**, le **13/07/2013** à **10:39**

bonjour, lorsque je parle de "revenus disparates" nous avons évidemment tenu compte des

revenus et charges de chacun. NOUS voulions juste savoir s'il existait un barème de calcul sur lequel s'appuyer, même si ce n'est pas au centime près.en tout cas merci de votre intérêt.